

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 30 avril 2025

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **lundi 19 mai 2025 à 17h30** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

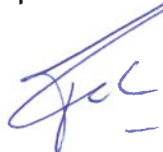
Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 22 avril 2025
3. Création d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à tâche complète (100%) pour les besoins de l'administration
4. Création d'un poste d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, à tâche complète (100%) pour les besoins de l'administration
5. Création d'un poste d'agent technique à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche intellectuelle pour les besoins de l'administration
6. Fixation de la rémunération de l'agent technique à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche intellectuelle pour les besoins de l'administration
7. Création d'un poste de secrétaire-rédacteur du groupe de traitement A1, sous-groupe à attributions particulières, à tâche complète (100%)
8. Questions des membres du Comité
9. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire